



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI) A DESTINATION DES COLLEGES ET LYCEES DE SAINT-PAUL

Mise à disposition d'une thématique de l'exposition photographique itinérante sur Saint-Paul pour promouvoir le rôle et les usages des zones humides (RAMSAR)

Objectif: Promouvoir les zones humides labellisées RAMSAR dans le monde

Date limite de réception des offres :
18 septembre 2022 inclus

Avec la participation financière de l'Office de l'eau Réunion



Mise à disposition d'une thématique de l'exposition photographique itinérante sur Saint-Paul pour promouvoir le rôle et les usages des zones humides (RAMSAR)

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE L'APPEL.....	2
II. LE SITE RAMSAR ETANG DE SAINT-PAUL	3
III. L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE.....	3
IV. ENJEUX ET CADRE GENERAL.....	4
V. THEMATIQUES ET CHOIX DES ETABLISSEMENTS	5
VI. LES ELEMENTS MIS A DISPOSITION	5
VII. LE CALENDRIER PREVISIONNEL.....	6
VIII. LE CONTENU DU DOSSIER.....	6
IX. CRITÈRES D'APPRECIATION DES DOSSIERS	6
X. ENVOI DES DOSSIERS	7
XI. RENSEIGNEMENTS	8

I. CONTEXTE DE L'APPEL

Référent du Pôle Relais Zones Humides Tropicales (UICN) à La Réunion et gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) et de la zone humide d'importance internationale Ramsar de l'Etang de Saint-Paul, la Régie RNNESP oeuvre depuis plusieurs années à la création d'outils de découverte et de sensibilisation sur les zones humides et plus largement sur l'eau et la biodiversité auprès de différents publics (scolaires, usagers, touristes...).

Dans ce cadre, **la Régie RNNESP propose une exposition photographique hors les murs, sur le territoire de Saint-Paul, portant sur les fonctions et les usages des zones humides à travers le monde.**

Cette exposition photographique, hors les murs, est cofinancée par l'Office de l'eau Réunion, dans le cadre de l'appel à projet 2021/2022 relatif à l'Education, l'environnement et le développement durable.

Les objectifs du projet sont de :

- Sensibiliser le public sur **les services rendus par les zones humides** ;
- Promouvoir **la diversité des zones humides** ;
- Sensibiliser au fort potentiel des zones humides en tant que **réservoir de la biodiversité**.

II. LE SITE RAMSAR ETANG DE SAINT-PAUL

La Régie RNNESP est, depuis le 15 juillet 2019, gestionnaire du site RAMSAR, convention internationale prônant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Avec cette labellisation internationale, **l'Etang de Saint-Paul est reconnu comme zone humide d'importance internationale** au même titre que la Petite Camargue dans le sud de la France, la baie de la Somme ou encore la baie du Mont Saint-Michel. Le site de l'Etang de Saint-Paul, accompagné de 6 de ses ravines adjacentes, est la seule zone humide RAMSAR de La Réunion.

III. L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

La valorisation et la découverte des zones humides nécessitent une promotion et une communication pertinentes. Ces milieux, parfois perçus par le public comme des espaces répulsifs (foyer de moustiques, espaces sans vie, lieux boueux...) demeurent peu valorisés.

L'art est réputé comme un langage universel permettant la transmission de connaissances et de valeurs. Ainsi, la Régie RNNESP souhaite utiliser la photographie comme média pour améliorer la visibilité des zones humides, leurs rôles et leurs usages. Ce support a prouvé son efficacité dans d'autres régions françaises comme par exemple le festival Phot'Aubrac ou encore les rencontres photographiques d'Arles.



Pour rapprocher le public de l'exposition, elle souhaite proposer un format hors les murs et itinérant sur le territoire de Saint-Paul.

Mise à disposition d'une thématique de l'exposition photographique itinérante sur Saint-Paul pour promouvoir le rôle et les usages des zones humides (RAMSAR)

IV. ENJEUX ET CADRE GENERAL

Le contexte international est favorable à la valorisation des zones humides.

La période 2018-2028 est définie par l'Organisation des Nations Unies comme le **décennie internationale d'action sur le thème de « L'eau et le développement durable »**. Elle a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs à la préservation et à la gestion de l'eau.

Ce projet marque aussi le passage des **50 ans de la convention de Ramsar**. Sa particularité est d'être le premier et le seul traité intergouvernementale d'envergure mondiale sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles en zones humides. Actuellement, près de 2 400 zones humides d'importance internationale ont été désignées. L'Etang de Saint-Paul est le 49^{ème} site français et le seul site de La Réunion à être inscrit au titre des zones humide d'importance internationale Ramsar depuis le 15 juillet 2019.

Les zones humides : réservoirs de biodiversité essentiels à l'humanité

Les zones humides sont des zones de transition entre terre et eau de **très grandes variétés** : marais salants, zones côtières, bords de rivières, étangs, lagunes, mares, tourbières... Leur diversité fait leur beauté et leur richesse, et permet ainsi d'**accueillir de nombreuses espèces d'animaux et de plantes** : en France, 30% des espèces rares et menacées, la moitié des oiseaux et la totalité des grenouilles en ont besoin pour vivre. Dans le monde, ce sont plus de 40% de toutes les espèces qui dépendent de ces milieux.

Ces milieux possèdent de **nombreuses fonctions écosystémiques**: régulation des crues, recharge des nappes souterraines, régulation du climat, production de sel, agriculture, aquaculture, site de loisirs... Plus d'**1 milliard d'humains vivent directement des ressources fournies par les zones humides et plusieurs millions s'y déplacent chaque année pour profiter de leur beauté**. Elles jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement de nos sociétés en fournissant une large variété de produits alimentaires à travers la pêche, l'agriculture et la chasse.

Un écosystème fragile et menacé de disparition

Malgré cela, **les zones humides continuent d'être détruites**. Dans le monde, 87% de ces zones présentes au XVIII^{ème} siècle ont été perdues et leur disparition reste aujourd'hui trois fois plus rapide, en pourcentage, que la déforestation. En France, le

Mise à disposition d'une thématique de l'exposition photographique itinérante sur Saint-Paul pour promouvoir le rôle et les usages des zones humides (RAMSAR)

constat est tout aussi sombre, avec près de deux tiers de la superficie des zones humides détruites depuis le début du XX^{ème} siècle. Le constat est le même à La Réunion. De nombreuses zones humides ont disparu et subissent des pressions anthropiques fortes.

V. THEMATIQUES ET CHOIX DES ETABLISSEMENTS

Dans le cadre de cette exposition, **plusieurs thématiques rassemblant un groupe de photographies prises à travers le monde** ont été définies.avec comme **point commun d'être des illustrations des sites labellisés RAMSAR.**

7 thématiques ont ainsi été définies:

- Avifaune
- Economie
- Faune
- Flore
- Loisirs
- Paysages
- Vie quotidienne

Elles font chacune l'objet d'un site d'exposition. La Régie souhaite donc identifier un total de **7 sites répartis sur le territoire saint-paulois.**

Projet d'Education à l'Environnement et au Développement Durable, la Régie RNNESP a choisi de sélectionner des **établissements scolaires** qui lui sembleront les plus opportuns compte tenu de l'objet de l'exposition et des contraintes techniques liées à celle-ci. Les critères pourront être de plusieurs ordres: lieu mis à disposition, matériaux de support, visibilité du site, démarche de l'établissement dans l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, localisation sur le territoire...

VI. LES ELEMENTS MIS A DISPOSITION

Le choix de la thématique sera fait par la Régie RNNESP. Cependant l'établissement pourra faire part de la (ou des) thématique(s) pour le(s)quel(s) il a une préférence, sans garantie de l'obtenir. **Chaque panneau fera environ 594 mm * 841 mm**, en format portrait ou paysage. Chaque site devra être en capacité d'accueillir **7 à 8 panneaux de cette dimension.**

Le prêt des panneaux se fera sous convention avec une gratuité complète pour l'établissement accueillant l'exposition, une mise en place des panneaux et leur sécurisation pour la durée déterminée (de novembre 2022 à la fin de l'année scolaire 2023).

Mise à disposition d'une thématique de l'exposition photographique itinérante sur Saint-Paul pour promouvoir le rôle et les usages des zones humides (RAMSAR)

Les panneaux demeurent la **propriété de la Régie RNNESP**. La logistique liée à l'**installation et à la désinstallation** sont à la charge de la Régie RNNESP.

VII. LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel de l'appel à manifestation d'intérêt est le suivant :

- **Publicité** sur le site Internet (reserve-etangstpaul.fr), sur le Facebook de la RNN Etang de Saint-Paul et par l'intermédiaire de l'Académie de La Réunion (professeure relais) : du **août au 18 septembre 2022**
- **Analyse des candidatures** reçues : du **19 septembre au 25 septembre 2022**
- **Finalisation** des formalités avec les candidats retenus : **avant novembre 2022**
- **Vernissage de l'exposition** début novembre 2022, lors de la semaine des Intermèdes Nature.

VIII. LE CONTENU DU DOSSIER

Tout dossier devra comporter les pièces obligatoires suivantes :

- **Une lettre de motivation courte** du chef d'établissement, ou le cas échéant d'une personne le représentant, adressée à l'attention de la Régie RNNESP. Elle devra contenir également le nom, l'adresse et le contact défini par l'établissement dans le cadre de cet appel;
- **S'ils existent, la lettre de motivation fera état d'une liste des projets réalisés au sein de l'établissement en lien avec l'environnement** sur les années précédentes ;
- **La description et des photos de l'emplacement susceptible d'accueillir l'exposition** (longueur, hauteur, type de clôture...). Le site devra être **visible pour les personnes extérieures** à l'établissement afin de permettre à toutes personnes circulant sur le territoire d'y avoir accès.

IX. CRITÈRES D'APPRECIATION DES DOSSIERS

Les dossiers seront appréciés au regard de plusieurs critères parmi lesquels :

- **Lettre de motivation;**
- **Type de structure** : collèges, lycées, ...;
- **Situation sur le territoire** (emplacement de l'établissement);
- **Support désigné pour l'installation des panneaux ;**

Mise à disposition d'une thématique de l'exposition photographique itinérante sur Saint-Paul pour promouvoir le rôle et les usages des zones humides (RAMSAR)

- **Implication de l'établissement dans des démarches liées à l'écologie et à l'environnement** (écodélégués, fête de la nature, semaine du climat, Fête de la science, semaine européenne du développement durable, Aire Marine Educative, Etablissement en Démarche Globale de Développement Durable (labellisation E3D)...).

X. ENVOI DES DOSSIERS

Le porteur de projet doit adresser son dossier de candidature, en version papier et/ou numérique, **au plus tard le dimanche 18 septembre 2022 à 23h59**, aux adresses suivantes :

g.payet@reserve-etangstpaul.fr et ag.laterriere@reserve-etangstpaul.fr

OU

Régie RNNESP – Maison de la Réserve
50, rue Anatole Hugot – 97460 SAINT-PAUL.

Il est demandé aux candidats de ne pas agraffer ni de relier les dossiers. Seuls les dossiers complets et reçus avant la date limite seront instruits.

Ne sont pas recevables :

- Les dossiers ne respectant pas les éléments constituant le contenu du dossier avant la date limite de dépôt des dossiers ;

Les dossiers complets font l'objet d'une réponse accusant leur bonne réception. Le silence de l'administration ne vaut pas acception.

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre de cet appel à projets feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne gestion et à son organisation.

Ce traitement sera exclusivement assuré par les personnels de la Régie RNNESP et de ses prestataires ou sous-traitants éventuels dans le cadre de cet appel à projets.

Il est rappelé au candidat que conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, au Règlement de l'Union Européenne dit RGPD n° 2016/679 U.E., à l'ordonnance n°2018-1125 du 12/12/2018, portant notamment modification de la loi n°78-17 du 6/1/1978 (publiée au J.O de ce 13/12/2018), il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui le concernent.

Toute demande relevant de la Loi informatique et libertés sera adressée à :

Mise à disposition d'une thématique de l'exposition photographique itinérante sur Saint-Paul pour promouvoir le rôle et les usages des zones humides (RAMSAR)

**Régie RNNESP
A l'attention du DPO
50, rue Anatole Hugot
97460 SAINT-PAUL**

XI. RENSEIGNEMENTS

Renseignements complémentaires et questions diverses **avant le vendredi 15 septembre 2022** à :

- **Giovanni PAYET – Directeur-adjoint**

Tél : 02 62 80 23 00 – 06 93 22 55 96 - g.payet@reserve-etangstpaul.fr

- **Anne-Gaëlle LATERRIERE – Chargée de missions biodiversité et animations scientifiques et culturelles**

Tél : 02 62 80 23 00 – 06 93 91 11 21 - ag.laterriere@reserve-etangstpaul.fr